

<http://www.snetap-fsu.fr/Languedoc-Roussillon-Motion,3800.html>



Languedoc-Roussillon : Motion Réforme territoriale au CREA du 8 octobre

- En Région -

Date de mise en ligne : lundi 2 novembre 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Les représentants des personnels au nom du SNETAP [FSU](#)

- Rappelent que l'Enseignement Agricole est une composante à part entière du dispositif d'enseignement initial national, et que son organisation administrative doit de facto être calquée sur celle de l'Education Nationale ;
- Considèrent que la proximité géographique entre les établissements d'enseignement agricole et l'autorité académique dont ils dépendent est indispensable pour assurer un fonctionnement réactif, efficace, approprié, et adapté à chaque établissement ;
- Insistent sur l'insertion de chaque établissement d'enseignement agricole dans son territoire et sur la nécessité qui en découle de les connaître individuellement parfaitement pour piloter l'ensemble ;
- Estiment que, si une coordination est nécessaire au niveau de la future région, elle ne doit pas se substituer à la structuration actuelle et en réduire par suite les instances de concertation et de dialogues, mais en assurer la cohérence.

Les représentants SNETAP- [FSU](#) demandent le maintien dans chacune des régions actuelles :

- d'un Service de Formation et de Développement doté d'un directeur de liaison à l'Enseignement Agricole, dépositaire de l'autorité académique,
- des différentes instances de concertations et de dialogue (CREA, [CTREA](#), [CHSCT](#), CCPR) ainsi que de la commission d'appel.